



Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Projet de décision proposé par l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, l'Équateur et l'Inde

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport relatif à l'évaluation de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle,¹ a décidé ce qui suit :

- 1) de recommander à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'étendre jusqu'en 2018 l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale **et du Plan d'action** pour la santé publique, l'innovation **et la propriété intellectuelle** concernant les réalisations, les défis à relever et les recommandations pour l'avenir, reconnaissant que ceux-ci n'ont pas été présentés en 2015, comme demandé dans la résolution WHA62.16 ;
- 2) de recommander à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'étendre la période couverte par le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle jusqu'à 2022 ;
- 3) de prier le Directeur général de présenter à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en consultation avec les États Membres ~~et avec la participation de ceux-ci~~, un rapport sur les options relatives à **la conduite de l'évaluation globale** et de l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale **et du Plan d'action** pour la santé publique, l'innovation **et la propriété intellectuelle** concernant les réalisations, les défis à relever et les recommandations pour l'avenir, **notamment la combinaison des deux instruments, la séquence, le mandat, le calendrier et les options en vue de créer un groupe chargé de la gestion de l'évaluation pour achever cette tâche d'ici 2018.**

= = =

¹ Voir le document EB136/31.